

MAIRIE DE SAINT CLAR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 24 octobre 2022

----- PROCES-VERBAL

Le lundi vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Clar s'est réuni à la salle de conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Eric BALLESTER, maire de la commune.

Date de convocation : 14/10/2022

Conseillers en exercice : 13

Présents : VILLADIEU Cathy, ETIENNE Patrice, BORDES Stéphanie, TOURISSEAU Richard, CUQUEL Patrice, GAURAN Jean-Luc, PAYER Dominique, POUTEAU Lionel, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, TERNIER Gilles, VILLEMUR Michèle.

Excusée : TRECAT Christine

Secrétaire de séance : BORDES Stéphanie

Ordre du jour :

- *-Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2022
- *-Convention locative ostéopathe
- *-Déclaration d'intention d'aliéner
- *-Actualisation des délibérations achats terrains actes administratifs
- *-Ecritures d'ordre comptable et valeur vénale parcelle section AEN° 82
- *-Décision modificative
- *-Petites villes de demain : étude habitat
- *-Petites villes de demain : étude hôtellerie restauration
- *-Subvention exceptionnelle à l'association CAP'CLAR
- *-Questions diverses

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2022.

Monsieur le maire, après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2022.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'adoption de ce procès-verbal.

2- Convention locative ostéopathe.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'en application qu'il lui a donnée, il a signé au nom de la commune une convention locative avec monsieur Florent Bernard (ostéopathe) pour la somme de 250 € /mois à partir du 4 octobre 2022. Monsieur Florent Bernard occupera un local dans le préfabriqué de la place de l'ail.

3- Déclaration d'intention d'aliéner.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption :

- sur une parcelle, cadastrée section AD n° 29 pour une surface de 425 m².
- sur une parcelle, cadastrée section AE n° 195 pour une surface de 87 m².
- sur une parcelle, cadastrée section AL n° 58 pour une surface de 2153 m².

Pour cette parcelle, une discussion s'engage pour déterminer les intentions de l'acheteur : s'agit-il d'un commerce, de bureaux, ou d'habitations ?

Monsieur le maire indique qu'il va rencontrer l'acquéreur pour connaître le type d'implantation sur cette parcelle.

➤ sur une parcelle, cadastrée section AD n° 65, impasse du Pisset pour une surface de 36 m².

➤ sur deux parcelles, cadastrées section AN n° 12 pour une surface de 1 329 m² pour l'une et section n° AD 52 et AD n° 55 pour une surface de 359 m².

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles précitées.

4- Actualisation des délibérations concernant les achats de terrains par acte administratif.

Suite à son élection, Eric BALLESTER ne peut assurer le rôle de « notaire » dévolu au maire pour ces formalités et de signataire au titre de la commune. Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur la modification de la désignation du représentant de la commune aux actes de ventes qui seront établis sous forme administrative.

Monsieur le maire propose de désigner Madame Catherine Villadieu, 1^{ère} adjointe au maire pour représenter la commune lors de la signature des actes de ventes.

Elle interviendra pour l'acquisition des parcelles sous forme administrative de la vente BOCH/GACHADOUAT- Chemin de Margaridat et pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n° 35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

5- Ecritures d'ordre comptable et valeur vénale parcelle section AE n°82.

Suite au don à la mairie de Richard Tourisseau de la parcelle cadastrée section AE n° 82 pour une surface de 100 m², monsieur le maire expose que le conseil municipal doit se prononcer sur une décision modificative d'ordre comptable.

Pour cela, Monsieur le maire explique :

➤ qu'il faut déterminer la valeur réelle du terrain afin de l'enregistrer dans l'actif ; soit un tarif de 4 450 €.

➤ et prendre une décision modificative pour les écritures d'ordres budgétaires ; à savoir mandat d'ordre article 2111 : terrain pour la somme de 1 € et titre d'ordre article 1021 pour la somme de 1 €.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

6- Décision modificative.

Monsieur le maire expose que le conseil municipal doit se prononcer sur deux décisions modificatives :

➤ Opération 67 : article 21318 : autres bâtiments publics, pour la somme de 366 €.

Patrice Etienne explique qu'il y a eu la création d'une rampe d'accès à l'autel de l'église réalisée par monsieur Saiz.

Patrice Etienne explique qu'il faudrait augmenter le montant pour la création de deux rampes. Il explique que ce seraient les deux côtes qui seraient faits.

Michèle Villemur pose la question sur l'accessibilité.

Gilles Ternier demande s'il faut poser la question à l'ABF.

Monsieur le maire explique que pour le moment la question ne se pose pas puisque c'est à l'intérieur du bâtiment.

➤ Opération 71 : article 21318 : autres bâtiments publics, pour la somme de 290 €

Monsieur le maire explique qu'il a fallu mettre en place la pose d'un projecteur dont l'allumage est automatique sous le porche de la résidence du faubourg.

Richard Tourisseau demande qui prend en charge l'électricité. Monsieur le maire répond que c'est la mairie, propriétaire des locaux d'habitation.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il faut procéder à des virements entre l'opération 50 équipements sportifs et les opérations 67 et 70 pour un montant de 656 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité.

7- Petites villes de demain : étude habitat.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'étude menée par Urbanis pour le compte de la communauté des communes Bastides de Lomagne et des communes de Mauvezin, Cologne et Saint-Clar sur le projet d'une étude habitat.

Monsieur le maire présente le plan de financement pouvant valoir étude pré-opérationnelle OPAH-RU :

DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Coût de l'étude	26 961,61 € TTC	Cofinancement ANAH	11 234,00 €	50,00% du montant HT
		Cofinancement Banque des Territoires	5 617,00 €	25,00% du montant HT
		Communauté des Communes Bastides de Lomagne + Cologne + St Clar + Mauvezin	10 110,61 €	25,00% du montant HT + 100% de la TVA
TOTAL	26 961,61 € TTC	TOTAL	26 961,61 € TTC	100,00%

Monsieur le maire explique qu'après le cofinancement ANAH et banque des territoires, il reste à la charge de la CCBL, commune de Mauvezin, commune de Cologne et commune de Saint-Clar la somme de 10110.61 €, soit la somme de 2527.61€ pour la commune de Saint-Clar.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité.

8- Petites villes de demain : étude hôtellerie restauration.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'étude menée par Hôtels Actions pour le compte de la communauté des communes Bastides de Lomagne et des communes de Mauvezin, Cologne et Saint-Clar sur le projet d'une étude hôtellerie restauration.

Monsieur le maire présente le plan de financement étude sur le potentiel en hôtellerie et restauration en bastides de Lomagne :

DÉPENSES		FINANCEMENTS		
Coût de l'étude	16 200 € TTC	Cofinancement Region	6 750,00 €	50,00% du montant HT
		Communauté des Communes Bastides de Lomagne + Cologne + St Clar + Mauvezin	9 450.00€	50,00% du montant HT + 100% de la TVA
TOTAL	16 200 € TTC	TOTAL	16 200,00 € TTC	100,00%

Monsieur le maire explique qu'après le cofinancement de la Région, il reste à la charge de la CCBL, commune de Mauvezin, commune de Cologne et commune de Saint-Clar la somme de 9450 €, soit la somme de 2362.50€ pour la commune de Saint-Clar.

Michèle Villemur souhaite connaître les acteurs de cette étude.

Monsieur le maire explique que l'étude est avancée.

Monsieur le maire indique que c'est Hôtels Actions d'Anglet disposant de multiples références dans des villages et non de grandes agglomérations et qu'ils vont établir une étude de marché.

Michèle Villemur se félicite que ce soit des professionnels qui mène cette étude et souhaite connaître les conclusions du rapport qu'ils établiront.

Richard Tourisseau suggère qu'en quelque sorte, à savoir un hôtel restaurant gastronomique autour de produits de territoire, cela rappellera l'hôtel Rison. Pour autant quel type de clientèle sera visé, ce qui pose la question du positionnement du futur établissement.

Monsieur le maire rappelle que d'autres projets sont évoqués sur la commune de Saint-Clar. Il faudra faire des concertations.

Patrice Etienne indique que les professionnels en déplacement préfèrent généralement les hôtels aux chambres d'hôtes.

Gilles Ternier indique que les personnes demandent de la cuisine de terroir. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

9- Subvention exceptionnelle à l'association CAP'CLAR

Monsieur le maire indique que la foire organisée le dimanche 2 octobre par l'association CAP'CLAR a été un franc succès.

Suite à une subvention octroyée par la CCBL et du FISAC à CAP'CLAR, la commune a été sollicité pour la somme de 883,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité.

10- Questions diverses :

➤ Contrôles des listes électorales.

Monsieur le maire propose de désigner deux conseillers municipaux pour le contrôle des listes électorales, à savoir Jean-Luc Gauran et Dominique Payer, en remplacement de Stéphanie Bordes et de Richard Tourisseau, devenus adjoints fonction incompatible réglementairement.

Si la commune a la possibilité de proposer un suppléant, Michèle Villemur se propose.

➤ Contrat collectif santé et prévoyance.

Richard Tourisseau indique que la commune de Saint-Clar se propose d'anticiper la mise en œuvre de la prestation sociale complémentaire, dans le droit fil du mandat que nous avons donné au CDG 32 pour lancer un appel d'offres.

Pour chaque commune, une participation de l'employeur sera obligatoire pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Aujourd'hui, la commune participe à hauteur de 3 €/mois pour presque tous les agents pour la prévoyance. Il vous est proposé de donner un accord de principe pour une revalorisation de 3 à 7 € dès le 1^{er} janvier 2023, anticipant ainsi le montant de 2025.

Concernant le risque santé, nous proposons là-aussi une anticipation au 1^{er} janvier 2023 pour permettre à chaque agent qui le souhaite de bénéficier de la couverture négociée par le CDG avec une participation de 15 €/mois, montant qui sera retenu en 2026.

Ces déclarations d'intention seront soumises au comité technique le 14 novembre et si elles sont reçues favorablement, une délibération devra faire l'objet d'un vote au conseil municipal.

➤ Commissions communales :

Suite à l'élection du maire, la composition des commissions communales. Elles sont classées sous les catégories suivantes : finances, culture, communication, association, action sociale et services à la population, participation citoyenne, cadre de vie, sport et commission du personnel spécifique.

Commission Finances : pilotée par Eric Ballester avec Dominique Payer, Cathy Villadieu, Stéphanie Bordes, Patrice Etienne, Patrice Cuquel, Jean-Luc Gauran et Richard Tourisseau.

Commission Culture : pilotée par Cathy Villadieu avec Gilles Ternier, Michèle Villemur et Marie-Hélène Razafimanantsoa.

Commission Communication : pilotée par Cathy Villadieu et Stéphanie Bordes avec Michèle Villemur, Richard Tourisseau et Gilles Ternier.

Commission Association : pilotée par Cathy Villadieu et Lionel Pouteau avec Stéphanie Bordes, Jean-Luc Gauran et Gilles Ternier.

Commission Action sociale et services à la population : pilotée par Richard Tourisseau avec Cathy Villadieu et Patrice Etienne.

Commission Participation citoyenne : pilotée par Gilles Ternier

Commission Cadre de vie : pilotée par Stéphanie Bordes avec Christine Trécat, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Patrice Etienne, Cathy Villadieu, Gilles Ternier et Dominique Payer.

Commission Sport : pilotée par Lionel Pouteau avec Patrice Etienne et Richard Tourisseau.

Commission du personnel : Richard Tourisseau, Patrice Etienne, Cathy Villadieu et Lionel Pouteau.

Patrice Etienne propose de demander à l'ensemble du personnel qui souhaite se présenter pour la partie représentation des agents.

➤ Gilles Ternier souhaite évoquer la formation Agence Pyrénées autour du pôle Dastros. Il indique que c'est une structure qui accompagne les projets. Gilles Ternier questionne le conseil municipal pour savoir la suite à donner, à savoir la définition du périmètre d'action et le fonctionnement de la vieille église.

Richard Tourisseau demande ce qui a été décidé et par qui.

Gilles Ternier répond que c'est au niveau du COPIL et qu'il y aura d'autres propositions. Il demande également si la commune est intéressée ; qu'à ce stade, il y a des questionnements. Il indique également la réflexion d'un nom pour le projet.

Monsieur le maire attend les propositions.

Gilles Ternier évoque le périmètre géographique avec l'ouverture place de Lomagne avec le musée de l'école.

Béatrice Morant demande si un compte rendu a été fait.

Gilles Ternier doit transmettre le compte rendu aux services municipaux.

➤ Michèle Villemur évoque la question des conséquences de l'inflation pour certains concitoyens.

Richard Tourisseau indique qu'aucun signalement ne lui est parvenu.

Monsieur le maire rappelle qu'à partir du moment où une personne est en situation difficile, il existe des assistantes sociales et un tissu local pour les aider.

Séance levée à 22h00.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Eric BALLESTER

Stéphanie BORDES